

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pièces à fournir

- Fiche d'inscription.
- Règlement de la cotisation (Adhésion+Tarif de ou des activités).
- Certificat médical de moins de 3 mois pour les activités sportives (nouveaux adhérents).
- Questionnaire de santé pour les renouvellements de licence (anciens adhérents ayant déjà fournis un certificat médical il y'a moins de 3 ans).

Dates de permanences des inscriptions

- 31 août** de 10h à 19h - Salle Jaurès
- 02 septembre** de 10h à 19h - Salle Jaurès
- 05 septembre** de 10h à 12h - Salle Jaurès
- 05 septembre** Forum des associations de 14h à 18h - Salle Jaurès
- 19 septembre** de 10h à 12h - Salle Jaurès

Conditions d'inscription

- Dossier complet (certificat médical de -3ans obligatoire).
- Inscription uniquement lors des permanences ou par courrier.
- Aucune inscription ne sera prise pendant les cours.
- Séance d'essai possible pour des activités jamais pratiquées entre le 14 septembre et le 18 septembre.

Conditions de participation aux séances

- Présentation du reçu délivré le jour de l'inscription ou signature du registre pour la séance d'essai.
- Une séance d'essai uniquement pour les nouveaux inscrits.
- Chaque adhérent se doit de se munir de son propre masque et gel hydro-alcoolique
- Le port du masque est obligatoire dans l'espace commun et ne peut être quitté qu'au début de la séance.
- Pour les activités avec tapis, il faut impérativement que chacun amène son tapis personnel.

INFORMATIONS ET RAPPELS

Tarifactions

Ancien adhérent :

- Adultes : 25€.
- Adultes sans emploi } 15€.
- Jeunes nés entre 01/09/2004 et 01/09/2008
- Séniors nés avant le 01/09/1955
- Enfants : 10€.

Nouvel adhérent : + 5 €.

Dates à retenir

- 31 Août et 2 septembre** - Permanences des inscriptions
- 5 Septembre** - Forum des associations
- 14 Septembre** - semaine 38 - Démarrage des activités.
- 03 et 04 Octobre** - Fête de l'automne.
- 04 Octobre** - Vide-greniers - Brocante
- 16 Octobre** - Apéro Concert

Rappels

La carte d'adhésion est annuelle et nominative. Les sections n'ouvriront que si le nombre de participants le permet. Certaines sections pour enfants ont des places limitées. Le Flepp décline toutes responsabilités en dehors des horaires des séances. Pour la sécurité de votre enfant, vérifier la présence de l'animateur avant de le laisser à son activité. Veuillez respecter les règles sanitaires imposées dans chaque section.

Principe du FLEPP

Le FLEPP permet à tous l'accès à plus de 20 activités.

L'adhésion donne le droit d'entrée dans l'association et l'accès à la bibliothèque.

La cotisation annuelle aux activités permet de payer les différents intervenants et de mutualiser les achats du matériel nécessaire.